



Aujourd'hui le 25 mai, lors de son point de presse tenu à Montréal, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, de l'actrice québécoise, M<sup>me</sup> Sarah-Jeanne Labrosse, et de l'acteur québécois, M. Pier-Luc Funk, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 47 987 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 1 425 personnes sont hospitalisées, 179 personnes sont aux soins intensifs et 4 069 personnes sont malheureusement décédées (de ce nombre 42 décès remontent à plus de 7 jours, notamment à Laval). 14 600 personnes sont déclarées guéries.

Le premier ministre a annoncé **la réouverture des centres commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> juin, sauf dans la région de Montréal**. Le ministre Pierre Fitzgibbon fera l'annonce des modalités de réouverture demain en début d'après-midi.

Concernant le dépistage, il a indiqué que l'objectif de 14 000 tests avait été atteint, avec plus de 15 000 tests effectués jeudi et vendredi derniers.

Par ailleurs, le premier ministre a rappelé que l'un des principaux enjeux demeure le manque de personnel. Il a indiqué qu'une annonce serait faite au cours des prochaines semaines concernant une offre de formation de courte durée (trois mois) pour travailler auprès des personnes vulnérables en CHSLD. Le premier ministre a également abordé le dossier des demandeurs d'asile en CHSLD et indiqué que le gouvernement étudiait chacun des cas.

Il a indiqué que son gouvernement travaillait sur des mesures d'aide pour les productions culturelles.

Le premier ministre a indiqué que Télé-Québec va offrir un bal de finissants virtuel « le bal MAMMOUTH ». Sarah-Jeanne Labrosse et Pier-Luc Funk ont rappelé l'importance du respect des consignes.

Questionné sur la volonté d'Ottawa d'offrir dix congés de maladie payés, le premier ministre a indiqué être en discussion avec le gouvernement fédéral et les entreprises à ce sujet.

### LA PRATIQUE DU VTT ET DU MOTOCROSS AUTORISÉE

Le ministère des Transports (MTQ) a annoncé hier que la pratique du VTT et du motocross est permise sur tout le territoire québécois. Ainsi, les adeptes de ces sports récréatifs peuvent pratiquer leur loisir,

dans le respect des règles sanitaires édictées par les autorités de santé publique pendant la pandémie de COVID-19.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **PANDÉMIE DE COVID-19 - QUÉBEC DÉPLOIE PLUS DE 1 000 AGENTS DE PRÉVENTION**

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), a annoncé aujourd'hui la mise en place immédiate de plus de 1 000 agents de prévention provenant de plusieurs ministères et organismes.

Des équipes seront déployées aux quatre coins du Québec, notamment à Montréal où le degré de contamination est le plus élevé. Elles auront pour but d'informer et de sensibiliser les employeurs et les travailleurs sur les normes sanitaires en milieu de travail à mettre en place pour réduire et contrôler la propagation de la COVID-19. Les agents feront notamment des suivis ou des visites sur les lieux de travail.

Plus d'une vingtaine de secteurs seront visés par cette mesure, dont les commerces de détail, les soins personnels, les finances, le secteur manufacturier, la construction et l'agriculture. D'autres s'ajouteront, en temps et lieu, en fonction des annonces de réouvertures autorisées par le gouvernement et la Direction de la santé publique. Avec cette offensive, Québec espère rejoindre un peu plus de 200 000 entreprises inscrites à la CNESST.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **RAPPEL CONCERNANT LA PRÉPUBLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES***

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques souhaite informer les propriétaires de résidences isolées, les municipalités ainsi que les professionnels du domaine de l'assainissement autonome des eaux usées que le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* a été prépublié le 6 mai dernier à la *Gazette officielle du Québec*. Une consultation publique de 45 jours a lieu jusqu'au 20 juin 2020. Il est prévu que ce règlement entre en vigueur à l'automne 2020. L'application de ce règlement est de la responsabilité des municipalités et encadre les rejets de près d'un million de résidences isolées.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite connaître votre opinion à cet égard afin d'être en mesure de représenter adéquatement vos préoccupations et vos besoins. Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires, sous la forme d'un avis ou d'un simple courriel. Pour ce faire, vous êtes invité à communiquer avec la conseillère politique responsable du dossier, M<sup>me</sup> Mélanie Harvey à [mharvey@fqm.ca](mailto:mharvey@fqm.ca).

Pour consulter la page Web de la consultation publique, cliquez [ICI](#).

Pour consulter le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, cliquez [ICI](#).

Pour consulter la version administrative du projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, cliquez [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## VOUS ÊTES À UN CLIC DE VOTRE PROCHAIN COURS À DISTANCE

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est désormais disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Voici les prochaines dates.

*Bénéficiez d'une remise de 25 % avec le code promotionnel transmis aux municipalités membres.*

### Les cours à distance en classe virtuelle

Les cours en salle offerts par la FQM sont dorénavant proposés dans une nouvelle formule de cours à distance en classe virtuelle dont nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier. Il est important de préciser que ces cours seront pris en compte dans votre cheminement vers l'un des diplômes proposés par la FQM.

- Le mercredi 27 mai (9 h à 12 h) : [Le service à la clientèle](#)
- Les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Initiation au coaching](#)
- Le lundi 1<sup>er</sup> juin (13 h 30 à 16 h 30) et le mardi 2 juin (9 h à 12 h) : [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et MRC](#)
- Les mardi 2 et mercredi 3 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (13 h à 16 h) : [Initier le changement](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (9 h à 12 h) : [Sécurité civile : les élus-es, la loi et la prévention](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (9 h à 12 h) : [La prise de décision en urbanisme](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [La gestion financière municipale](#)
- Les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé](#)
- Le mercredi 10 juin 2020 (13 h à 16 h) : [La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \\$](#)
- Le mercredi 10 juin 2020 (13 h à 16 h) : [La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \\$](#)
- Le lundi 29 juin 2020 (13 h à 16 h) : [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#)

### Les webinaires (en direct ou en rediffusion) et les capsules vidéo

- Le jeudi 28 mai 2020, à 14 h - Les outils pour bien recruter - [Cliquez ici](#)

- Le jeudi 28 mai 2020, de 9 h 30 à 11 h 30 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - [Cliquez ici](#)
- Le jeudi 4 juin 2020, à 14 h - L'art de négocier sa convention collective - [Cliquez ici](#)
- Le mardi 9 juin 2020, à 14 h - La mise en place d'outils fiscaux pour inciter à la décontamination de terrains - [Cliquez ici](#)
- Le jeudi 11 juin 2020, à 14 h - Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale - [Cliquez ici](#)
- Le jeudi 18 juin 2020, à 14 h – Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences? – [Cliquez ici](#)
- Capsule vidéo « Gérer à distance en mode télétravail » - [Cliquez ici](#).

## RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à [accompagnementpolitique@fqm.ca](mailto:accompagnementpolitique@fqm.ca) vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

## POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé la responsabilité individuelle envers la collectivité de respecter les consignes de santé publique, bien qu'elles puissent varier d'une région à une autre. Il a rappelé l'importance de procéder avec prudence pour la réouverture et réitéré la nécessité d'un dépistage massif.

Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que les demandes d'adhésion au programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises sont maintenant acceptées par l'entremise du site Web de la [Société canadienne d'hypothèques et de logement \(SCHL\)](#).

Il a indiqué que la réception des demandes sera échelonnée en fonction de la taille et de l'emplacement de la propriété commerciale. Les propriétaires québécois peuvent soumettre leurs demandes selon le calendrier suivant :

- Lundi 25 mai : les propriétaires d'immeubles situés au Québec **ayant jusqu'à 10 locataires admissibles** au programme.
- Jeudi 28 mai : tous les autres propriétaires d'immeubles situés au Québec.

Le premier ministre a également annoncé le lancement d'une ligne téléphonique avec la Chambre de commerce du Canada pour aider les entrepreneurs et les petites entreprises, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif, lesquels pourront obtenir l'aide d'un comptable ou d'un conseiller financier en contactant le Service d'aide à la résilience des entreprises au 1 866 989-1080. Cette mesure s'adresse aux entreprises qui n'ont pas accès à des conseils financiers.

Par ailleurs, le premier ministre a annoncé le report au 1<sup>er</sup> septembre de la date limite pour soumettre leur déclaration de revenus pour les sociétés T2 et les fiducies T3.

Enfin, le premier ministre a rappelé l'importance des travailleurs dans la relance économique. Il a indiqué que son gouvernement poursuit ses discussions avec les provinces afin que chaque travailleur ait accès à 10 jours de congé maladie payés par année. L'objectif est d'éviter que des personnes travaillent malades (symptômes liés à la COVID-19). Il a ajouté que d'autres mécanismes pour appuyer les travailleurs étaient à l'étude.